

**MOYENNE
SECTION**

**DISCIPLINE :
EDHC**

CÔTE D'IVOIRE – ÉCOLE NUMÉRIQUE



THEME 3 : LES REGLES DE VIE COMMUNAUTAIRE ET LES BIENS PUBLICS

LECON 2 : LES BIENS PUBLICS

1- SITUATION D'APPRENTISSAGE

Hier, pendant que j'étais à l'hôpital avec maman pour ma consultation, j'ai été peiné par les actions de certains enfants dans la salle d'éveil.

Pour éviter ces mauvais comportements, je vais citer puis appliquer les actions de bonne gestion des biens publics.

SEANCE 2: la propriété des murs

2- CONTENU DE LA SEANCE

Le parent fait identifier les biens publics de l'école et de la communauté ; ensuite invite les enfants à citer les actions de bonne gestion de ces biens.

- **Les biens publics** : les biens publics sont des biens communs à tous.

Ce sont : l'école, les livres de contes, les imagiers, les jouets, le matériel de travaille, les installations ludiques de l'école et les biens de la communauté (les point d'eau, l'électricité, les hôpitaux, les écoles, les installations sanitaires...)

- **La propriété des murs:**

Le parent doit amener l'enfant à connaitre les bonnes actions pour garder les murs de l'école propres :

- ne pas écrire sur murs des salles de classe et des toilettes;
- ne pas dessiner sur les murs ;
- ne pas essuyer les mains sales sur les murs ;
- etc

- **L'importance de garder les murs propres**

Amener l'enfant à comprendre l'importance de garder les murs propres:
-l'Etat fait des économies ;
- les élèves travaillent dans un cadre agréable...

Suggestions de matériels aux parents : des images représentant les actions des enfants sur *les biens publics*

Temps d'apprentissage : 15 minutes

Suggestions d'âge d'apprentissage : 4ans

3 –ACTIVITE D’APPLICATION

Cite une action pour garder les murs propres.

Réponse : ne pas essuyer ses mains sur les murs ; ne pas écrire sur les murs; etc.